



## Conférence générale

### Quatorzième session ordinaire

Vienne, 28 novembre-2 décembre 2011

## Décisions et résolutions de la Conférence générale

### Table des matières

	<i>Page</i>
Note d'introduction .....	3
Ordre du jour de la quatorzième session ordinaire .....	4
Décisions .....	5
Résolutions .....	12
Annexe	
Documents présentés à la Conférence générale à sa quatorzième session ordinaire .....	18

### Décisions\*

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point</i>	<i>Page</i>
GC.14/Dec.1	Inscription d'États Membres sur les listes d'États de l'Annexe I de l'Acte constitutif (GC.14/SR.1, par. 7 à 10)	4	6
GC.14/Dec.2	Élection du Président (GC.14/SR.1, par. 11 à 13)	2	6
GC.14/Dec.3	Élection des Vice-Présidents (GC.14/SR.1, par. 11 à 13)	2	6
GC.14/Dec.4	Adoption de l'ordre du jour (GC.14/1/Rev.1; GC.14/1/Add.1; GC.14/SR.2, par. 1 et 2)	3	6
GC.14/Dec.5	Organisation des travaux (GC.14/CRP.2 et Add.1; GC.14/16*; GC.14/SR.3, par. 1 et 2)	4	6

\* Toutes les décisions ont été adoptées par consensus. Les débats relatifs à leur adoption sont consignés dans les comptes rendus analytiques mentionnés dans la présente table des matières.



<i>Décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point</i>	<i>Page</i>
GC.14/Dec.6	Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs (GC.14/L.1; GC.14/SR.3, par. 6 à 8)	5	6
GC.14/Dec.7	Rétablissement des droits de vote: Brésil (GC.14/19; GC.14/L.2; GC.14/SR.5, par. 1 et 2)	10 b)	7
GC.14/Dec.8	Plan de paiement – Costa Rica (GC.14/20, GC.14/L.2, GC.14/SR.5, par. 1 et 2)	10 b)	7
GC.14/Dec.9	Pouvoirs des représentants à la quatorzième session de la Conférence générale (GC.14/L.1; GC.14/SR.7, par. 1 et 2)	5	7
GC.14/Dec.10	Élection de 26 membres du Conseil du développement industriel (GC.14/SR.8, par. 1 à 3)	6 a)	7
GC.14/Dec.11	Élection de 27 membres du Comité des programmes et des budgets (GC.14/SR.8, par. 4 à 6)	6 b)	8
GC.14/Dec.12	Barème des quotes-parts des États Membres (IDB.39/4; GC.14/17; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 13 et 14)	10 a)	8
GC.14/Dec.13	Situation financière de l'ONUDI (GC.14/7; GC.14/CRP.1; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 15 et 16)	10 b)	8
GC.14/Dec.14	Utilisation des soldes inutilisés des crédits ouverts pour renforcer les programmes de l'ONUDI (GC.14/18; GC.14/18/Add.1; GC.14/L.2/Add.2; GC.14/SR.8, par. 17 à 24)	10 b)	8
GC.14/Dec.15	Fonds de roulement (IDB.39/3; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 25 et 26)	10 c)	9
GC.14/Dec.16	Règlement financier (IDB.39/6; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR8, par. 27 et 28)	10 d)	9
GC.14/Dec.17	Nomination d'un commissaire aux comptes (GC.14/5 et Add.1 et Add.2; GC.14/CRP.3; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 29 à 31)	10 e)	9
GC.14/Dec.18	Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (GC.14/6 et Corr.1; IDB.39/8* et Add.1 et Add.2*; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 32 et 33)	11	9
GC.14/Dec.19	Programme et budgets, 2012-2013 (IDB.39/13/Rev.1; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 45 et 46)	14	10
GC.14/Dec.20	Comité des pensions du personnel de l'ONUDI (IDB.39/17; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 47 et 48)	16	10
GC.14/Dec.21	Date et lieu de la quinzième session (GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 57 et 58)	20	11

## Résolutions\*

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>	<i>Point</i>	<i>Page</i>
GC.14/Res.1	Activités menées par l'ONUDI dans le domaine de la politique industrielle en vue de promouvoir l'intégration sociale (GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 34 et 35)	11	12
GC.14/Res.2	Mise en réseau des connaissances et échange de connaissances à l'appui de la réalisation des objectifs de développement (GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 36 et 37)	11	13
GC.14/Res.3	Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 38 et 39)	11	14
GC.14/Res.4	Renforcement des activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (GC.14/8; GC.14/9; GC.14/CRP.4; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 40 à 42)	12	15
GC.14/Res.5	Emploi des jeunes (GC.14/15; GC.14/L.2/Add.2; GC.14/SR.8, par. 43 et 44)	13	17
GC.14/Res.6	Déclaration ministérielle de Vienne des pays les moins avancés (GC.14/12; GC.14/L.2/Add.1; GC.14/SR.8, par. 49 à 51)	17	17
GC.14/Res.7	Comité diplomatique multilatéral et relations entre l'ONUDI et le pays hôte (GC.14/L.2/Add.3; GC.14/SR.8, par. 52 à 56)	18	22

---

\* Toutes les résolutions ont été adoptées par consensus. Les débats relatifs à leur adoption sont consignés dans les comptes rendus analytiques mentionnés dans la présente table des matières.

## **Note d'introduction**

1. Les décisions et résolutions adoptées par la Conférence générale à sa quatorzième session ordinaire (2011) sont reproduites dans le présent document.
2. Pour plus de facilité, la table des matières donne le numéro permettant d'identifier chacune des décisions et résolutions, son titre, le ou les documents de base pertinent(s), la cote du compte rendu analytique de la séance plénière à laquelle la décision ou la résolution a été adoptée et le point correspondant de l'ordre du jour. Dans la mesure du possible, les décisions et les résolutions sont énumérées dans le même ordre que les différents points de l'ordre du jour.
3. Il convient de lire le présent document conjointement avec les comptes rendus analytiques de la Conférence générale, où sont reflétées en détail les délibérations.

## Ordre du jour de la quatorzième session ordinaire

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
6. Élections aux organes:
  - a) Conseil du développement industriel;
  - b) Comité des programmes et des budgets.
7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2009 et 2010.
8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions ordinaires.
9. Forum sur les questions liées au développement industriel.
10. Questions financières:
  - a) Barème des quotes-parts des États Membres;
  - b) Situation financière de l'ONUDI;
  - c) Fonds de roulement;
  - d) Règlement financier;
  - e) Nomination d'un commissaire aux comptes.
11. Cadre de programmation à moyen terme:
  - a) Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
  - b) Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013.
12. Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie et l'environnement.
13. Activités de l'ONUDI relatives à l'agro-industrie, au commerce et à la création d'emplois.
14. Programme et budgets 2012-2013.
15. Examen des progrès des délibérations du groupe de travail informel.
16. Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.
17. Activités menées par l'ONUDI dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Vienne et du Plan d'action des pays les moins avancés de 2009.
18. Modification du plan figurant en annexe à l'Accord de Siège.
19. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
20. Date et lieu de la quinzième session.
21. Clôture de la session.

## Décisions

### GC.14/Dec.1 INSCRIPTION D'ÉTATS MEMBRES SUR LES LISTES D'ÉTATS DE L'ANNEXE I DE L'ACTE CONSTITUTIF

La Conférence générale a décidé d'inscrire le Samoa, le Tadjikistan et les Tuvalu sur la liste A de l'Annexe I de l'Acte constitutif.

*1<sup>re</sup> séance plénière  
28 novembre 2011*

### GC.14/Dec.2 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

La Conférence générale a élu par acclamation S. E. M<sup>me</sup> Verónica Sión (Équateur), Présidente de la Conférence à sa quatorzième session.

*1<sup>re</sup> séance plénière  
28 novembre 2011*

### GC.14/Dec.3 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

La Conférence générale a élu les personnalités suivantes Vice-Présidents de la Conférence à sa quatorzième session: S. E. M<sup>me</sup> Marjatta Rasi (Finlande), S. E. M<sup>me</sup> Florence Mangin (France), S. E. M. Ukur Kanacho Yatani (Kenya), S. E. M. Enkhsaikhan Jargalsaikhan (Mongolie), S. E. M<sup>me</sup> Lourdes Yparraguirre (Philippines), S. E. M. Gennady Gatilov (Fédération de Russie), M. Vasyl Pokotylo (Ukraine), S. E. M. Carlos Barros Oreiro (Uruguay) et S. E. M<sup>me</sup> Grace Tsitsi Mutandiro (Zimbabwe).

*1<sup>re</sup> séance plénière  
28 novembre 2011*

### GC.14/Dec.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*La Conférence générale:*

a) A décidé de suspendre, le premier jour seulement de la session, l'application de l'alinéa 1 a) de l'article 42 du règlement intérieur et en particulier

les dispositions de l'article régissant les fonctions du Bureau en matière d'adoption de l'ordre du jour;

b) A adopté l'ordre du jour de sa quatorzième session publié sous la cote GC.14/1/Rev.1.

*1<sup>re</sup> séance plénière  
28 novembre 2011*

### GC.14/Dec.5 ORGANISATION DES TRAVAUX

*La Conférence générale:*

a) A décidé d'examiner les points 7 à 20 de l'ordre du jour en séance plénière sous la forme d'un débat général;

b) A décidé aussi de constituer, conformément à l'article 44 de son règlement intérieur, une grande commission, sous la présidence de M. Santiago Martínez-Caro (Espagne), à laquelle chaque Membre participant à la Conférence pourrait être représenté;

c) A décidé en outre de renvoyer les points 7 à 20 de l'ordre du jour à la Grande Commission pour un débat plus approfondi visant à élaborer des projets de décision et de résolution consensuels, qui seraient présentés en séance plénière, et de prier le Président de la Grande Commission, conformément à sa décision GC.3/Dec.11, de lui présenter, le 2 décembre 2011, un rapport écrit sur les travaux de la Commission.

*3<sup>e</sup> séance plénière  
29 novembre 2011*

### GC.14/Dec.6 NOMINATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

La Conférence générale a nommé à la Commission de vérification des pouvoirs les Membres suivants: Chine, Costa Rica, Danemark, Égypte, Fédération de Russie, Italie, Panama, République de Corée et Sénégal.

*3<sup>e</sup> séance plénière  
29 novembre 2011*

**GC.14/Dec.7 RÉTABLISSEMENT DES DROITS DE VOTE: BRÉSIL**

*La Conférence générale:*

a) A pris note des informations fournies dans le document GC.14/19;

b) S'est félicitée de l'engagement du Brésil d'acquitter ses arriérés en vertu d'un accord relatif à un plan de paiement et a encouragé le Brésil à effectuer régulièrement ses versements conformément aux dispositions dudit plan;

c) A fait droit à la demande faite par le Brésil pour que soient rétablis ses droits de vote conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONU.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
30 novembre 2011*

**GC.14/Dec.8 PLAN DE PAIEMENT – COSTA RICA**

*La Conférence générale:*

a) A pris note des informations fournies dans le document GC.14/20;

b) S'est félicitée de l'engagement du Costa Rica d'acquitter ses arriérés et décidé d'approuver le plan de paiement faisant l'objet du document GC.14/20;

c) A pris note des dispositions du plan de paiement et encouragé le Costa Rica à effectuer régulièrement ses versements conformément aux dispositions dudit plan.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
30 novembre 2011*

**GC.14/Dec.9 POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS À LA QUATORZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

*La Conférence générale:*

a) Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et les recommandations qui y figurent;

b) A approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

*7<sup>e</sup> séance plénière  
1<sup>er</sup> décembre 2011*

**GC.14/Dec.10 ÉLECTION DE 26 MEMBRES DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

La Conférence générale, en application de l'Article 9.1 de l'Acte constitutif, a élu au Conseil du développement industriel les 26 Membres suivants, qui seront en fonctions jusqu'à la clôture de sa seizième session ordinaire en 2015:

a) Quinze Membres parmi les États inscrits sur les listes A et C de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Afrique du Sud, Brésil, Chine, Costa Rica, Égypte, Équateur, Ghana, Koweït, Lesotho, Mexique, Nigéria, République de Corée, Soudan, Sri Lanka et Thaïlande.

b) Huit Membres parmi les États inscrits sur la liste B de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Allemagne, Belgique, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège et Suède.

c) Trois Membres parmi les États inscrits sur la liste D de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Hongrie, Pologne et République tchèque.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

En conséquence, le Conseil du développement industriel se compose des États ci-après: Afrique du Sud\*\*, Algérie\*, Allemagne\*\*, Angola\*, Arabie saoudite\*, Autriche\*, Belgique\*\*, Brésil\*\*, Cameroun\*, Chili\*, Chine\*\*, Costa Rica\*\*, Côte d'Ivoire\*, Cuba\*, Égypte\*\*, Équateur\*\*, Espagne\*, Fédération de Russie\*, Finlande\*\*, France\*\*, Ghana\*\*, Grèce\*, Guatemala\*, Hongrie\*\*, Inde\*, Indonésie\*, Iran (République

\* Vingt-sept États dont le mandat expire à la clôture de la quinzième session ordinaire de la Conférence générale, en 2013 (décision GC.13/Dec.7 du 11 décembre 2009).

\*\* Vingt-six États dont le mandat expire à la clôture de la seizième session ordinaire de la Conférence générale, en 2015 (décision GC.14/Dec.10 du 2 décembre 2011).

islamique d')\*, Iraq\*, Irlande\*, Italie\*\*, Japon\*\*, Kazakhstan\*, Koweït\*\*, Lesotho\*\*, Mexique\*\*, Namibie\*, Nigéria\*\*, Norvège\*\*, Pérou\*, Pologne\*\*, Portugal\*, République de Corée\*\*, République tchèque\*\*, Sénégal\*, Soudan\*\*, Sri Lanka\*\*, Suède\*\*, Suisse\*, Thaïlande\*\*, Turquie\*, Ukraine\*, Uruguay\* et Zimbabwe\*.

#### **GC.14/Dec.11 ÉLECTION DE 27 MEMBRES DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS**

La Conférence générale, en application de l'Article 10.1 de l'Acte constitutif, a élu les 27 membres ci-après du Comité des programmes et des budgets, qui seront en fonctions jusqu'à la clôture de sa quinzième session ordinaire en 2013:

a) Quinze Membres parmi les États inscrits sur les listes A et C de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Afrique du Sud, Algérie, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kenya, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Soudan et Venezuela (République bolivarienne du).

b) Neuf Membres parmi les États inscrits sur la liste B de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Japon, Suisse et Turquie.

c) Trois Membres parmi les États inscrits sur la liste D de l'Annexe I de l'Acte constitutif: Fédération de Russie, Pologne et Ukraine.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

#### **GC.14/Dec.12 BARÈME DES QUOTES-PARTS DES ÉTATS MEMBRES**

*La Conférence générale:*

a) A pris note des informations figurant dans les documents IDB.39/4 et GC.14/17;

b) A pris note également de la décision IDB.39/Dec.4 du Conseil;

c) A décidé d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2012-2013, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 64/248 de

l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

#### **GC.14/Dec.13 SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI**

*La Conférence générale:*

a) A pris note des informations figurant dans le document GC.14/7;

b) A prié instamment les États Membres et les anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans plus tarder;

c) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts et ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres en vue de recouvrer les arriérés de contribution.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

#### **GC.14/Dec.14 UTILISATION DES SOLDES INUTILISÉS DES CRÉDITS OUVERTS POUR RENFORCER LES PROGRAMMES DE L'ONUDI**

*La Conférence générale:*

a) A encouragé les États Membres à envisager de renoncer volontairement à leur part des soldes inutilisés des crédits ouverts afin de renforcer les programmes de l'ONUDI;

b) A prié le Directeur général de rendre compte au Conseil, à ses quarantième et quarante et unième sessions, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, de l'application de la présente décision.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

**GC.14/Dec.15 FONDS DE ROULEMENT**

*La Conférence générale:*

a) A pris note de la décision IDB.39/Dec.5 du Conseil;

b) A décidé que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2010-2011, c'est-à-dire comme indiqué à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) A prié instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

**GC.14/Dec.16 RÈGLEMENT FINANCIER**

*La Conférence générale:*

a) A pris note de la recommandation du Conseil du développement industriel sur le Règlement financier figurant dans la décision IDB.39/Dec.6;

b) A décidé d'adopter les amendements au Règlement financier de l'ONUDI tels qu'énoncés à l'annexe de la présente décision et considérés comme nécessaires pour se conformer aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

**Annexe**Amendements proposés au Règlement financier de l'ONUDI**CHAPITRE X. COMPTABILITÉ**Comptes et tableauxRapport financier annuel

Article 10.6: Au début de chaque année financière de l'exercice biennal, le Directeur général présente au Comité des programmes et des budgets un rapport financier sur les principaux faits d'ordre financier ayant eu une incidence pour l'Organisation pendant cette année financière de l'exercice biennal.

Présentation des comptes

Article 10.7: Les comptes annuels finals pour la première année financière de chaque exercice biennal sont soumis par le Directeur général au Commissaire aux comptes au plus tard le 15 mars qui suit la fin de l'année financière sur laquelle ils portent.

**CHAPITRE XI. VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES**Rapports

Article 11.10: Les rapports du Commissaire aux comptes, ainsi que les états financiers vérifiés, sont établis au plus tard pour le 20 avril de la première année de l'exercice biennal et pour le 1<sup>er</sup> juin de la deuxième année, suivant l'année financière qu'ils concernent et ils sont transmis au Conseil par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets conformément aux directives données par la Conférence. Le Comité des programmes et des budgets examine les états financiers et les rapports de vérification des comptes et soumet des recommandations au Conseil, qui les transmet à la Conférence en y joignant les observations qu'il juge appropriées.

**GC.14/Dec.17 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES**

La Conférence générale a décidé de proroger pour une période de deux ans, allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2014, les fonctions actuelles du Vérificateur général des comptes du Pakistan comme Commissaire aux comptes de l'ONUDI, avec le mandat spécifié dans le Règlement financier de l'Organisation.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

**GC.14/Dec.18 ALIGNEMENT DU CYCLE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME SUR LE CYCLE DE L'EXAMEN COMPLET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

*La Conférence générale:*

a) A rappelé ses décisions GC.2/Dec.23 et GC.6/Dec.10, dans lesquelles le Directeur général était

prié de présenter au Conseil, au cours de la première année de chaque exercice biennal et par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, un cadre de programmation à moyen terme de quatre ans;

b) A rappelé également la résolution 63/232 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008, dans laquelle l'Assemblée avait décidé de remplacer l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, encouragé les institutions spécialisées à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours et décidé que le prochain examen complet aurait lieu en 2012;

c) A rappelé en outre la décision IDB.38/Dec.9 du Conseil, pris note de l'examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 (IDB.39/8\*) et décidé que le cadre de programmation à moyen terme existant pour 2010-2013 (document IDB.35/8/Add.1) resterait en vigueur jusqu'à son terme prévu en 2013;

d) A prié le Directeur général de soumettre, tous les quatre ans à compter de 2013, au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme pour les quatre années qui suivent l'exercice en cours, compte tenu des recommandations formulées dans le dernier examen complet des activités opérationnelles de développement;

e) A prié également le Directeur général de continuer désormais à soumettre au Conseil un examen à mi-parcours quadriennal du cadre de programmation à moyen terme, au cours de la deuxième année de l'exercice.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

#### **GC.14/Dec.19 PROGRAMME ET BUDGETS, 2012-2013**

*La Conférence générale:*

a) A pris note de la décision IDB.39/Dec.7 du Conseil du développement industriel;

b) A pris note également des propositions de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2012-2013, telles qu'elles figurent dans le document IDB.39/13/Rev.1;

c) A approuvé des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 157 875 336 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 153 231 936 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 4 643 400 euros;

d) A approuvé également des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 28 911 400 euros au titre du budget opérationnel de l'exercice biennal 2012-2013 à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 28 837 700 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 73 700 euros conformément aux dispositions du Règlement financier.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

#### **GC.14/Dec.20 COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ONUDI**

*La Conférence générale:*

a) A pris note de la décision IDB.39/Dec.8 du Conseil;

b) A décidé d'élire au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 2012-2013 les deux membres et les deux membres suppléants suivants:

Membres:	M <sup>me</sup> Ilse Adonis	(Afrique du Sud)
Pour 2012	M <sup>me</sup> Keyla Castillo Solano	(Venezuela, République bolivarienne du)
Pour 2013	M. William José Calvo Calvo	(Costa Rica)
Membres suppléants:	M <sup>me</sup> Yukiko Harimoto	(Japon)
	M. Satya Rodrigo	(Sri Lanka)

c) A autorisé le Conseil du développement industriel à procéder à des élections si l'un des postes susmentionnés devenait vacant avant qu'elle ne tienne sa quinzième session.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

**GC.14/Dec.21 DATE ET LIEU DE LA  
QUINZIÈME SESSION**

*La Conférence générale:*

a) A noté qu'il avait été prévu, à titre provisoire, de tenir sa quinzième session du 2 au 6 décembre 2013 à Vienne, comme indiqué dans l'ordre du jour annoté (GC.14/1/Add.1);

b) A demandé au Directeur général de tenir les consultations nécessaires avec les États Membres qui seraient prêts à accueillir sa quinzième session, eu égard en particulier à l'article 8 de son Règlement intérieur;

c) A délégué au Conseil du développement industriel, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 et au paragraphe 4 de l'Article 8 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, le pouvoir d'examiner et de déterminer, à sa quarantième session, le lieu et la date de sa quinzième session.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

## Résolutions

### GC.14/Res.1 ACTIVITÉS MENÉES PAR L'ONUDI DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE EN VUE DE PROMOUVOIR L'INTÉGRATION SOCIALE

*La Conférence générale,*

*Rappelant* les objectifs et les fonctions définis dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et la vision stratégique à long terme pour 2005-2015 (GC.11/Res.4), et tenant compte du Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI qu'elle a approuvé à sa septième session dans la résolution GC.7/Res.1,

*Rappelant également* la résolution 65/175 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010 sur la coopération pour le développement industriel,

*Rappelant en outre* la décision IDB.38/Dec.8 du Conseil du développement industriel sur les activités de l'ONUDI dans le domaine de la politique industrielle, et prenant note du rapport d'avancement présenté dans le document IDB.39/8/Add.1,

*Prenant acte* de la contribution des Rapports sur le développement industriel de l'ONUDI, qui examinent le changement structurel et les politiques visant à promouvoir la diversification industrielle, l'efficacité énergétique du secteur industriel, la réduction de la pauvreté et le développement durable,

*Soulignant* la contribution de l'ONUDI pour ce qui est de fournir aux États Membres des orientations générales, y compris des projets de coopération technique visant à élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques pragmatiques et reposant sur des données factuelles dans le monde en développement, conformément aux besoins et priorités desdits États,

*Reconnaissant* l'expérience que l'ONUDI a accumulée en plus de trois décennies en matière d'analyse des politiques, qui forme la base des orientations générales fournies aux États Membres,

*Reconnaissant également* que la crise actuelle du système commercial international et la crise financière et économique mondiale créent de nouveaux défis pour ce qui est de concevoir et de continuer à mettre en

œuvre des politiques industrielles dans le monde en développement,

*Soulignant* l'importance que les pays en développement suivent, évaluent et analysent leurs performances et leurs capacités industrielles et que, sur cette base, ils élaborent, mettent en œuvre et suivent des activités afin d'améliorer la contribution de l'industrie au développement durable, à l'intégration sociale, à la croissance de la productivité et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

*Soulignant* l'intérêt que présente l'ONUDI en tant qu'instance mondiale de diffusion des tendances mondiales et régionales dans le domaine des stratégies industrielles, des expériences réussies d'industrialisation et des meilleures pratiques entre experts et décideurs aux niveaux mondial et régional,

*Prie* le Directeur général:

a) D'adopter, dans la limite des ressources existantes de l'ONUDI, des activités visant à renforcer le rôle de l'ONUDI dans la fourniture de conseils et d'orientations aux pays en développement dans le domaine des stratégies et de la politique industrielles, y compris des activités de prospective économique et technologique dans certains secteurs économiques, conformément aux priorités et besoins des États Membres;

b) De mettre en place une coopération plus étroite avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations régionales et les partenaires concernés pour appuyer la création de réseaux, le renforcement des capacités et l'échange des meilleures pratiques afin de promouvoir la compétitivité, la diversification économique et le changement structurel tout en assurant la viabilité environnementale du secteur industriel et en favorisant l'intégration sociale;

c) D'aider à promouvoir l'intégration productive et industrielle des États Membres, notamment de pays d'un même bloc économique ou d'une même zone d'intégration offrant la possibilité de coordonner les politiques industrielles et de mettre en commun les infrastructures productives et technologiques;

d) De renforcer les partenariats avec les secteurs public et privé pour créer des synergies, notamment entre les centres de recherche et les universités, aux niveaux régional et interrégional, et appuyer les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'analyse des politiques, et d'inviter ces institutions à appuyer financièrement la mise en œuvre de la présente résolution;

e) De renforcer l'action que mène l'ONUDI pour mobiliser des fonds à l'appui des activités ci-dessus;

f) D'incorporer dans le cadre de programmation à moyen terme 2014-2017, qui sera présenté en 2013, un aperçu des activités proposées pour renforcer l'orientation de la politique industrielle;

g) De rendre compte des activités menées en ce qui concerne l'orientation de la politique industrielle, y compris la mise en œuvre de la présente résolution, dans le *Rapport annuel de l'ONUDI*.

8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011

**GC.14/Res.2 MISE EN RÉSEAU DES  
CONNAISSANCES ET ÉCHANGE  
DE CONNAISSANCES À L'APPUI  
DE LA RÉALISATION DES  
OBJECTIFS DE  
DÉVELOPPEMENT**

*La Conférence générale,*

*Rappelant* la résolution GC.13/Res.6 sur le rôle crucial des secteurs productifs dans l'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

*Rappelant également* la décision IDB.38/Dec.8 sur les activités de l'ONUDI dans le domaine de la politique industrielle, et en particulier l'alinéa ii) du paragraphe g) de cette même décision dans laquelle le Directeur général était prié d'appuyer l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques entre experts et décideurs aux niveaux mondial et régional,

*Rappelant en outre* la décision IDB.36/Dec.13 sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies: le rôle de l'ONUDI, et en particulier le paragraphe d) de cette même décision dans lequel l'accent était mis

sur la contribution essentielle qu'apportait le développement industriel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

*Insistant* sur le rôle déterminant des secteurs productifs dans la réduction de la pauvreté et le soutien apporté au développement durable, et par là même, dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement,

*Soulignant* l'importance de la mise en réseau des connaissances à l'échelle internationale et de l'échange d'expériences et de meilleures pratiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement et de la prospérité sur le plan local, régional et international,

*Se félicitant* du rôle de l'ONUDI en tant qu'institution coordonnatrice du huitième volet de financement "Développement et secteur privé" du Fonds espagnol pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, dans ce contexte, de son rôle actif de coordination lors de la première réunion mondiale des coordonnateurs du programme conjoint tenue à Panama du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2011, et du Plan d'action de Panama qui en a résulté,

*Prenant note* du rapport mondial sur les réseaux pour la prospérité: réalisation des objectifs de développement à travers l'échange de connaissances, qui a été lancé le 14 novembre 2011, et en particulier de l'indice de connectivité nouvellement adopté et des recommandations figurant dans ce même rapport,

1. *Prie* le Directeur général de continuer à développer et à favoriser, dans le cadre du mandat de l'Organisation et dans la limite des ressources existantes, des activités visant à:

a) Promouvoir les structures internationales de mise en réseau des connaissances et de gouvernance des connaissances en vue de la réalisation des objectifs de développement sur le plan local, régional et mondial;

b) Encourager et favoriser les capacités internationales de mise en réseau des connaissances des organismes publics et privés dans les pays en développement;

c) Améliorer les systèmes interinstitutionnels d'échange d'informations et de connaissances de l'ONUDI dans le contexte plus large du système des Nations Unies;

d) Appuyer la mise en place de réseaux de consultation internationaux et intersectoriels pour étoffer encore les conclusions initiales sur la mise en réseau et la connectivité des connaissances et pour élargir la couverture géographique de l'indice de connectivité;

2. *Engage* le Secrétariat à redoubler d'efforts pour mobiliser des fonds à l'appui de la mise en œuvre des activités susmentionnées;

3. *Invite* les partenaires du développement à accroître leur soutien financier à l'Organisation pour donner suite à la présente résolution;

4. *Prie* le Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel, à sa quarantième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

### **GC.14/Res.3 PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES**

*La Conférence générale,*

*Rappelant* la résolution GC.11/Res.1 relative au Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dans laquelle elle a prié le Directeur général d'élaborer un programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

*Rappelant également* la résolution GC.12/Res.1 relative au Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dans laquelle elle a prié le Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour que les activités à exécuter en vertu du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes soient dûment prises en compte dans le cadre de programmation à moyen terme 2008-2011, afin d'appuyer le travail engagé,

*Rappelant en outre* la résolution GC.13/Res.2 relative au Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dans laquelle elle a prié le Directeur général de mettre à jour et d'améliorer les initiatives existantes et de définir des activités, projets et programmes nouveaux dans les trois domaines prioritaires de l'Organisation, en tenant compte des réalités et des besoins des pays d'Amérique latine et

des Caraïbes, en mettant l'accent sur le niveau régional, en concertation étroite avec les États Membres de la région,

*Appréciant* les efforts conjoints déployés par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le Secrétariat pour améliorer et élargir le programme régional, qui a été renforcé par les résultats de la troisième réunion du Groupe d'experts pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la compétitivité des chaînes de valeur agro-industrielles, tenue à San José du 31 janvier au 2 février 2011,

*Appréciant également* les efforts du Secrétariat pour présenter, promouvoir et élargir les activités de coopération technique prévues dans le programme régional, notamment celles ayant trait à la Banque du savoir industriel et à l'Observatoire des énergies renouvelables, ainsi que les activités mises en œuvre aux niveaux national et sectoriel,

*Considérant* que le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été conçu en vue d'établir un cadre d'action pour les travaux à moyen et à long terme de l'ONUDI venant appuyer les efforts de développement industriel des pays de la région,

*Soulignant* que l'ONUDI doit aussi, en tirant parti de l'expérience acquise lors de l'élaboration et de l'exécution de projets de coopération technique dans divers pays d'Amérique latine et des Caraïbes, relever les défis et saisir les opportunités en constante évolution qui concernent le développement industriel durable dans toute la région,

*Considérant également* que, dans les résolutions susmentionnées, il a été demandé que les efforts se poursuivent, en étroite consultation avec les États Membres de la région, en vue de trouver et de mobiliser les ressources financières volontaires nécessaires pour mettre en œuvre les projets et programmes relevant du Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

*Prie* le Directeur général:

a) De continuer à mener toutes les actions nécessaires pour mettre en œuvre le Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

b) De continuer à tenir les organes directeurs de l'ONUDI régulièrement informés de l'état d'avancement des projets et programmes qui relèvent

du Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

c) De mettre à jour et d'améliorer les initiatives existantes et de définir des activités, projets et programmes nouveaux, y compris la possibilité d'établir un fonds régional, dans les trois domaines prioritaires de l'Organisation, en tenant compte des différents besoins et réalités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et en mettant l'accent sur le niveau régional, sous-régional, national et sectoriel; et, à cette fin, et dans la limite des ressources disponibles, de convoquer la quatrième réunion du Groupe d'experts en 2012;

d) De poursuivre ses efforts, en concertation avec les États Membres de la région, pour trouver et mobiliser les ressources financières volontaires supplémentaires nécessaires pour l'exécution intégrale du programme.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

**GC.14/Res.4 RENFORCEMENT DES  
ACTIVITÉS DE L'ONUDI DANS  
LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE ET  
DE L'ENVIRONNEMENT**

*La Conférence générale,*

*Considérant* l'importance d'un développement industriel durable et d'un accès sûr à l'énergie pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Rappelant* la vision stratégique à long terme de l'ONUDI adoptée dans la résolution GC.11/Res.4,

*Rappelant également* les résolutions de la Conférence générale GC.8/Res.2 sur le Fonds pour l'environnement mondial et les activités de coopération technique et GC.10/Res.5 sur le rôle de l'ONUDI dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

*Rappelant en outre* la résolution GC.13/Res.8 sur les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement et la décision IDB.38/Dec.10 sur le renforcement de ces activités,

*Prenant note* des résultats de la Réunion ministérielle sur l'énergie et l'industrie verte

convoquée par l'ONUDI à Vienne les 21 et 22 juin 2011 (IDB.39/CRP.6/Rev.1) et de la Réunion de hauts responsables sur l'industrie verte, convoquée à Tokyo le 15 novembre 2011 à l'occasion de la Conférence de Tokyo sur l'industrie verte 2011 (GC.14/CRP.4),

*Prenant note également* de la résolution 65/151 du 20 décembre 2010, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous,

*Considérant* que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), que l'Assemblée générale des Nations Unies a convoquée par sa résolution 64/236 du 24 décembre 2009 et qui se tiendra en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), offre une occasion unique d'obtenir un renouvellement de l'engagement politique en faveur du développement durable à tous les niveaux, et ayant à l'esprit le fait que les deux thèmes de Rio+20, à savoir l'économie verte dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté, et la mise en place d'un cadre institutionnel pour le développement durable, offrent la possibilité de relever d'autres défis, notamment ceux liés au changement climatique et à l'accès à une énergie durable,

*Consciente* à cet égard de la contribution de l'ONUDI au processus de préparation de cette conférence ainsi qu'aux préparatifs de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Durban (Afrique du Sud),

*Consciente également* à cet égard de la contribution que l'ONUDI, œuvrant en partenariat avec ses homologues du système des Nations Unies, apporte à la création de capacités humaines et institutionnelles dans les pays en développement et en transition pour la mise en œuvre de projets industriels, environnementaux et énergétiques, comme les centres nationaux pour une production plus propre et le réseau mondial de production propre et économe en ressources (RECPnet) récemment créé,

*Prenant note* des activités de l'ONUDI visant à promouvoir l'initiative pour une industrie verte en tant que partie intégrante d'une économie verte et approche sectorielle pour sa mise en œuvre dans l'industrie manufacturière et les secteurs apparentés (GC.14/9),

*Tenant compte* de l'approche axée sur les résultats du cadre de programmation à moyen terme

2010-2013 (IDB.35/8/Add.1), telle que modifiée par l'examen à mi-parcours du cadre de programmation (IDB.39/8\*),

*Rappelant* la décision IDB.39/Dec.7, à l'alinéa g) de laquelle il est recommandé que le Secrétariat tienne chaque trimestre des réunions informelles avec les États Membres,

*Prie* le Directeur général:

a) De renforcer la mise en œuvre des programmes cofinancés par le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des donateurs bilatéraux et des initiatives multidonateurs dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, en appliquant une approche axée sur les résultats et en accordant une attention particulière aux effets de ces programmes en matière de développement sur le terrain, notamment pour ce qui est de renforcer les capacités nécessaires pour passer à des modes de production plus durables;

b) De recueillir et de diffuser les meilleures pratiques offertes par les technologies écologiquement rationnelles les plus adaptées et d'envisager, en consultation avec les États Membres, un mécanisme institutionnel pour promouvoir cette idée;

c) D'encourager davantage le recours aux partenariats public-privé pour la mise en œuvre des programmes, afin notamment de faciliter l'accès à des techniques appropriées et à des financements abordables;

d) D'élaborer une stratégie de l'ONUDI dans le domaine des énergies renouvelables conforme à l'engagement pris par l'Organisation d'assurer la réalisation des trois objectifs en matière d'énergie (30-40-30) indiqués au paragraphe 19 du document GC.14/8;

e) D'apporter une contribution importante, dans les limites du mandat de l'ONUDI, aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et aux activités se rapportant à l'Année internationale de l'énergie durable pour tous, en faisant part de son expérience concrète en matière d'exécution de projets dans le domaine de l'industrie verte et du développement durable, par exemple l'initiative "Greening COP17";

f) De rester sur le devant de la scène s'agissant d'encourager l'industrie verte aux niveaux mondial et régional, tout en appuyant les initiatives nationales en la matière, afin de continuer à promouvoir l'industrie verte dans le cadre des travaux préparatoires de Rio+20 en tant que stratégie sectorielle pour l'industrie manufacturière et les activités apparentées en vue du passage à une économie verte;

g) D'encourager, eu égard aux besoins et aux priorités nationales, le transfert de technologies appropriées pour toutes les formes d'énergie renouvelable;

h) De renforcer le rôle des bureaux de promotion des investissements et de la technologie, des centres nationaux pour une production plus propre, des centres pour la coopération Sud-Sud, du Centre international pour la science et la haute technologie, de l'Observatoire des énergies renouvelables pour l'Amérique latine et du Centre international de l'ONUDI pour la technologie de l'hydrogène-énergie, afin de promouvoir et de faciliter l'accès des pays en développement aux technologies de pointe appropriées;

i) D'établir des mécanismes appropriés de coopération, notamment des accords sur la mise en œuvre de projets et d'initiatives, avec d'autres organisations régionales et internationales dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, aux niveaux mondial, régional et/ou national, selon qu'il convient, afin de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois;

j) De présenter aux États Membres au début de 2012, lors d'une réunion d'information informelle, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution;

k) De faire rapport à la quarantième session du Conseil du développement industriel sur les faits nouveaux concernant la mise en œuvre de la présente résolution.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

**GC.14/Res.5 EMPLOI DES JEUNES**

*La Conférence générale,*

*Reconnaissant* que l'emploi des jeunes pose un problème majeur comme il a été noté lors de la Table ronde de l'Union du fleuve Mano, tenue le 4 décembre 2007 au cours de la douzième session de la Conférence générale (GC.12/Res.5), et notant que le chômage des jeunes a entraîné des difficultés d'ordre politique, social et économique dans certains pays,

*Notant également* qu'il importe d'établir un lien entre le programme d'activités de l'ONUDI et les objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 8 relatifs à l'élimination de la pauvreté et à la mise en place de partenariats mondiaux pour faire face aux taux de chômage élevés chez les jeunes,

*Tenant compte* du document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse: dialogue et compréhension mutuelle, que l'Assemblée a adopté dans sa résolution 65/312 du 26 juillet 2011 et dans lequel elle exhorte les États Membres à relever le défi mondial du chômage des jeunes en concevant et mettant en œuvre des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un travail décent et productif,

*Rappelant* ses résolutions GC.6/Res.4 et GC.7/Res.3 sur la valorisation des ressources humaines pour l'industrie,

*Rappelant aussi* la vision stratégique à long terme de l'ONUDI, adoptée dans la résolution GC.11/Res.4,

*Tenant compte* du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1), tel que modifié par l'examen à mi-parcours du cadre de programmation (IDB.39/8),

*Tenant compte également* du document GC.14/15 sur les activités de l'ONUDI relatives à l'agro-industrie, au commerce et à la création d'emplois,

*Prie* le Directeur général de l'ONUDI:

a) De continuer d'élaborer, dans le cadre du mandat de l'ONUDI, des programmes et initiatives de développement des entreprises et des industries ciblant les jeunes;

b) De poursuivre l'élaboration de projets et programmes visant à réduire la pauvreté grâce à des

activités d'acquisition de compétences et de renforcement des capacités, en mobilisant les ressources financières nécessaires pour promouvoir des industries, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises novatrices qui profitent aux jeunes;

c) De rendre compte de l'application de la présente résolution au Conseil du développement industriel à ses quarantième et quarante et unième sessions, et à la Conférence générale à sa quinzième session.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

**GC.14/Res.6 DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE VIENNE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

*La Conférence générale,*

*Prenant note* de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés, tenue à Vienne les 24 et 25 novembre 2011,

*Prenant note aussi* de la Déclaration ministérielle de Vienne et du Plan d'action des pays les moins avancés adoptés par la Conférence ministérielle qui figurent à l'annexe de la présente résolution,

1. *Invite* le Directeur général, dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, à tenir particulièrement compte des dispositions concernant une transformation structurelle des pays les moins avancés et à fournir l'appui de l'ONUDI à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3/Rev.1), comme prévu dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par les ministres à Vienne le 25 novembre 2011;

2. *Demande* instamment à l'ONUDI et à tous les partenaires du développement de contribuer à la réalisation des objectifs du Plan d'action;

3. *Prie* le Directeur général de rendre compte à la Conférence générale, à sa quinzième session, des activités menées par l'ONUDI dans ce cadre.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
2 décembre 2011*

## Annexe

### Plan d'action ministériel des pays les moins avancés, 2011

#### Transformation structurelle des pays les moins avancés et appui de l'ONUDI à l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

#### Introduction

1. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à Bruxelles en 2001, reposait sur sept engagements qui visaient à améliorer les conditions de vie des citoyens des pays les moins avancés (PMA) sur la base d'un partenariat mondial renforcé. Son objectif primordial était d'obtenir des progrès substantiels en vue de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim, et de promouvoir le développement durable dans les PMA. Ces pays (48 à l'échelle mondiale, dont 33 en Afrique) ne sont pourtant pas parvenus à surmonter leur fragilité économique ni à opérer une transformation structurelle de leur économie. Seuls trois pays ont quitté la catégorie des PMA au cours des trois dernières décennies, à savoir le Botswana, le Cap-Vert et les Maldives (en janvier 2011).

2. Une évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 a montré que pour permettre une transformation structurelle des économies des PMA, une approche plus stratégique globale et soutenue devrait être adoptée. À cet égard, l'ensemble du système des Nations Unies, les États Membres et les organisations internationales et régionales compétentes ont étroitement collaboré et adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 au cours de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en mai 2011 à Istanbul. Le Plan d'action adopté à Istanbul fixe huit priorités en matière de développement et met l'accent sur l'importance du renforcement des capacités productives, l'initiative du secteur privé, l'énergie, la technologie et le rôle complémentaire de la coopération Sud-Sud. Ces priorités clés en matière de

développement constituent le fondement de l'action menée par l'ONUDI dans les PMA.

3. L'objectif primordial du Programme d'action d'Istanbul est de surmonter les problèmes structurels auxquels font face les pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, de créer des emplois, d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et de permettre des déclassements de la liste des pays les moins avancés. Le Programme prévoit une feuille de route globale à l'appui des économies des PMA et insiste une nouvelle fois sur la nécessité d'une transformation structurelle de leur environnement socioéconomique au cours de la prochaine décennie.

#### I. Objectifs de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés organisée par l'ONUDI

4. La quatrième Réunion des ministres de l'industrie des PMA organisée par l'ONUDI, qui a porté sur la transformation structurelle des PMA et sur l'appui de l'ONUDI à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul, reflète la volonté continue de l'Organisation de placer l'aide aux pays les moins avancés au premier rang de ses priorités en matière de développement industriel durable. Elle permettra de faire connaître la Stratégie et le Plan d'action des PMA pour 2012-2020 et d'élaborer une feuille de route globale pour les programmes et les initiatives thématiques de l'ONUDI en faveur des PMA, afin de favoriser la mise en œuvre efficace du Programme d'action d'Istanbul.

#### II. Résumé de la stratégie et du plan opérationnel pour 2012-2020 de l'ONUDI en faveur des PMA

5. La Stratégie de l'ONUDI prévoit des interventions pratiques pour améliorer le rendement économique, le respect des normes écologiques et l'inclusion sociale. En outre, elle expose la vision de l'Organisation et l'action qu'elle mène en vue de l'application du programme industriel du Programme d'action d'Istanbul au cours des 10 prochaines années. Elle comprend trois dimensions: a) la transformation des matières premières en produits; b) l'autonomisation des communautés rurales dans le processus de développement; c) le renforcement des nouvelles complémentarités industrielles régionales.

### **III. Transformation des matières premières en produits**

6. La création de valeur ajoutée pour les matières premières est indispensable pour gravir l'échelle du développement. Il s'agit de transformer les avantages comparatifs à base de ressources en compétitivité. Ainsi, les PMA devraient veiller à promouvoir des produits commercialisables aux niveaux régional et international, et le développement de ces produits devrait avoir un impact indélébile sur la réduction de la pauvreté.

7. La gamme des interventions opérationnelles nécessaires concerne les domaines suivants: a) recensement des applications industrielles modernes de produits prometteurs. Il s'agit de présenter des moyens viables de reproduire les meilleures pratiques propres à certains produits, et de réduire ainsi l'écart en matière de technologie, de traitement, de conception et de commercialisation; b) renforcement des capacités institutionnelles d'évaluation de la compétitivité. L'objectif est de créer un module pour renforcer la capacité des institutions d'appui à élaborer, exécuter et suivre les politiques industrielles, et à appuyer ainsi le processus de conception des politiques plutôt qu'un résultat en particulier. L'avantage est que l'ONUDI renforce l'appropriation par les gouvernements et leur capacité de gestion en formant les agents de la fonction publique, en établissant un système d'information centralisé et en constituant des équipes dans le cadre de la structure institutionnelle existante; et c) création de pôles de croissance et de regroupements industriels en tant que sources de dynamisme industriel.

### **IV. Autonomisation des communautés rurales dans le processus de développement**

8. Comme indiqué lors de la quatrième Conférence sur les PMA (PMA IV), plus de 75 % de la population des PMA vit encore dans la pauvreté. La croissance suppose l'autonomisation des segments vulnérables de la société dans le processus de développement. Autrement, il y a croissance sans développement. La réussite des projets qui induisent la croissance passe en grande partie par une bonne information sur les retombées qu'ils pourraient facilement engendrer: a) amélioration de la productivité agricole, et b) utilisation de méthodes et d'outils modernes pour réduire les pertes après récolte.

9. Pour y parvenir, une série d'interventions doivent être opérationnalisées: nommer des spécialistes du développement industriel rural; promouvoir une approche intégrée des interventions sur le terrain pour faciliter les services de vulgarisation agricole de base, favoriser la création d'entreprises start-up dans le secteur agro-industriel et dynamiser le développement des chaînes de valeur locales; mettre en œuvre des programmes de développement de l'entrepreneuriat axés sur les résultats; mettre en œuvre des programmes de développement de la chaîne de valeur; établir des centres de services d'appui à l'agribusiness; et renforcer les capacités des communautés rurales.

### **V. Renforcement des nouvelles complémentarités industrielles régionales**

10. Par le passé, des initiatives de renforcement des complémentarités industrielles régionales n'ont pas produit les résultats escomptés parce que les régions étaient dotées de ressources similaires. Aujourd'hui, le développement industriel ne repose pas uniquement sur les ressources disponibles dans un pays donné, mais sur la technologie, les connaissances, les compétences techniques, l'information et la création de réseaux au-delà des frontières. Les PMA devraient s'employer à renforcer ces nouvelles complémentarités industrielles régionales. Les flux transfrontières de connaissances, de technologies et d'investissements peuvent contribuer grandement à résister collectivement aux pressions de la concurrence et permettre d'envisager des gains d'efficacité.

11. Une stratégie opérationnelle axée sur le dynamisme industriel régional pourrait être: de penser dans une perspective mondiale et d'agir au niveau régional pour renforcer les chaînes de valeur régionales; de recenser les produits prometteurs pour l'intégration régionale; d'accroître l'expansion géographique de certaines zones de production en créant de la valeur ajoutée; de renforcer les capacités institutionnelles régionales; et d'utiliser le couloir Nord-Sud pour tester le nouveau dynamisme industriel régional et les systèmes d'innovation.

### **VI. Priorité à la coopération Sud-Sud**

12. L'ONUDI accorde un rang prioritaire à la promotion de la coopération Sud-Sud comme moyen efficace de créer une situation gagnant-gagnant qui profite à tous les pays participants et de compléter la

coopération Nord-Sud. Les centres Sud-Sud de l'ONUDI ont été créés pour élaborer des projets pratiques et novateurs visant à faciliter le transfert et la diffusion de technologies appropriées, la reproduction des meilleures pratiques et à promouvoir la formation, et le développement des compétences techniques et le renforcement des capacités dans les domaines de l'entrepreneuriat, du commerce et de l'investissement dans les secteurs qui présentent un potentiel de développement économique et social pour les pays en développement en général et les PMA en particulier.

## VII. Rôle de l'ONUDI

13. Pour l'ONUDI, l'avenir des PMA consistera à amener toutes les parties prenantes à créer et renforcer l'infrastructure industrielle par la diffusion de l'information, la mise à niveau technologique, la facilitation des investissements, le développement des compétences techniques, la promotion de l'innovation, le renforcement des capacités des secteurs public et privé, la facilitation de l'accès à l'énergie et de sa disponibilité à des fins productives et un meilleur accès au marché grâce au renforcement des capacités productives. Toutes ces interventions qui sont liées entre elles visent à créer des revenus durables, des emplois et de la richesse.

## VIII. Mesures de suivi

14. Dans le cadre de la présente stratégie opérationnelle, l'ONUDI continuera de veiller à ce que ses objectifs de résultats en matière de développement soient atteints. La gestion des résultats en matière de développement, la cohérence interinstitutions, ainsi que la feuille de route établie par l'ONU et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement<sup>1</sup>, relative au suivi des résultats, à la garantie d'un impact et à une utilisation de plus en plus rationnelle des ressources, seront d'une importance stratégique pour le processus.

15. En coopération avec les partenaires de développement, y compris les commissions économiques régionales, l'ONUDI élaborera également

des programmes et projets régionaux et nationaux en faveur des PMA, conformément à la stratégie.

16. La stratégie de l'ONUDI en faveur des PMA contient une série de mesures et d'interventions qui visent à sortir les PMA de leur situation actuelle. Des efforts soutenus s'imposent pour traduire les propositions pratiques en actes dans le cadre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés.

### Déclaration ministérielle

#### **Transformation structurelle des pays les moins avancés et appui de l'ONUDI à l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

*Nous, Ministres* participant à la Conférence ministérielle des pays les moins avancés organisée par l'ONUDI,

*Réunis* ici à Vienne les 24 et 25 novembre 2011 pour proclamer à nouveau notre attachement au développement industriel durable des économies des pays les moins avancés (PMA),

*Guidés* par la Charte des Nations Unies et les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Programme d'action d'Istanbul, qui reconnaissent la responsabilité partagée de défendre le droit à la dignité et à des conditions de vie décentes pour toute l'humanité,

*Souhaitant* l'importance des textes issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, tels que la Déclaration du Millénaire, les trois précédentes conférences ministérielles des pays les moins avancés organisées par l'ONUDI et la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

*Insistant* sur le fait que les PMA présentent tous beaucoup de traits communs et que l'insuffisance des capacités productives, des ressources financières et des réserves d'énergie à des fins productives continue d'entraver sérieusement les efforts de développement de ces pays, et réaffirmant que la priorité doit être accordée au renforcement des capacités productives, à la création d'emplois, à la diversification de l'économie et à l'intégration économique régionale

<sup>1</sup> *Feuille de route ONU-OHRLS pour l'application du Programme d'action d'Istanbul de 2011 jusqu'à l'examen à mi-parcours.*

afin de favoriser la création de richesses et le développement économique dans les PMA,

*Soulignant* que les PMA, en particulier leurs jeunes générations, recèlent un formidable potentiel humain et naturel inexploité qui pourrait être mis au service du développement national, de l'élimination de la pauvreté, de la création d'emplois, et de la croissance économique et du bien-être dans le monde,

*Déterminés* à donner un nouvel élan aux partenariats et efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir un développement économique durable et équilibré dans un espace politique stable et objectif,

*Affirmant* que les partenariats avec le secteur privé jouent un rôle important pour ce qui est de promouvoir l'esprit d'entreprise, de créer des emplois et d'attirer des investissements, d'accroître le potentiel de revenus, de mettre au point de nouvelles technologies et de favoriser une croissance économique élevée, soutenue, inclusive et équitable dans les PMA,

*Exprimant* tout notre soutien aux efforts entrepris par les PMA en vue de parvenir à un développement durable centré sur l'être humain,

*Ayant* adopté la Stratégie et le Plan opérationnel 2012-2020 de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés dans la perspective de la Conférence générale de l'ONUDI,

*Déclarons* que:

1. Nous sommes convaincus que la Conférence ministérielle des pays les moins avancés crée une dynamique positive en faveur du développement industriel durable des PMA;

2. Nous saluons l'élaboration de la Stratégie et du Plan opérationnel 2012-2020 de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés, qui intègrent le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en vue de sa mise en œuvre rapide et intégrale;

3. Nous soulignons qu'il incombe aux PMA de prendre en main leur propre développement et d'en assumer la direction et la responsabilité première, et que la bonne gouvernance à tous les niveaux, la participation de tous sans exclusive et la transparence, ainsi que la mobilisation de ressources nationales, sont

essentielles au processus de développement de ces pays;

4. Nous croyons comprendre que la feuille de route élaborée pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul encourage encore les PMA et leurs partenaires de développement à agir dans un esprit de coordination, de cohérence et d'efficacité;

5. Nous notons que le Plan opérationnel de l'ONUDI a pour objectif principal de permettre aux PMA de promouvoir des sources de revenus et d'emploi durables grâce aux capacités productives, en vue d'une croissance inclusive, du développement et de la sortie du groupe des PMA. Les trois objectifs stratégiques sont: a) transformer les matières premières en produits; b) cibler les populations en fonction des ressources dont elles disposent; et c) mettre l'accent, aux niveaux régional et mondial, sur le développement de chaînes de valeur. Les questions de genre et d'inclusion sociale, concernant notamment les jeunes, seront abordées de manière transversale;

6. Nous soulignons que le processus de mise en œuvre doit également reposer sur un secteur privé fonctionnel, conscient de ses responsabilités sociales et placé sous l'étroite surveillance des États, ainsi que sur une coordination plus efficace de l'aide fournie par les partenaires. Les petites et moyennes entreprises, en particulier, et un encadrement juridique approprié favorisent de manière déterminante l'esprit d'entreprise, les investissements, le développement de l'agro-industrie, la diversification de l'économie, le plein emploi productif et un emploi décent pour tous;

7. Nous reconnaissons le formidable potentiel que présentent l'intégration et la coopération économiques régionales pour créer de nouvelles opportunités d'échanges commerciaux, d'investissements, de transfert de technologie, de filières d'approvisionnement et de marchés grâce à l'amélioration des infrastructures et de la connectivité. Nous soulignons qu'il est nécessaire de tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que du rôle complémentaire de la coopération Nord-Sud. Nous sommes convaincus qu'une coopération triangulaire renforcée serait bénéfique pour les PMA;

8. Nous exprimons notre soutien sans réserve à la proposition visant à créer un fonds d'affectation spéciale pour les PMA alimenté par des contributions volontaires pour promouvoir, appuyer et réaliser les objectifs fixés par la stratégie actuelle. En outre, nous sommes prêts à encourager les initiatives de mobilisation de ressources nationales;

9. Nous réaffirmons qu'il importe au plus haut point que des mécanismes de suivi et de contrôle efficaces soient effectivement mis en place aux niveaux national, régional et mondial pour évaluer l'intégration des engagements et des mesures prévus dans la Stratégie et le Plan opérationnel en faveur des PMA dans les interventions générales que l'ONUDI mènera dans les pays au cours de la prochaine décennie. À cet effet, nous invitons le Directeur général de l'ONUDI à s'assurer que la Stratégie et le Plan opérationnel 2012-2020 en faveur des pays les moins avancés font effectivement l'objet d'un suivi efficace et visible.

Adoptée à Vienne, le 25 novembre 2011

[Signé] le 25 novembre 2011

Mohammed Abdel Gader Hassan

Directeur général des affaires internationales

Ministère de l'industrie du Soudan

Au nom de

S. E. M. Awad Ahmed Eljaz

Ministre de l'industrie du Soudan

Rapporteur de la Conférence ministérielle des pays les

moins avancés de 2011

**GC.14/Res.7 COMITÉ DIPLOMATIQUE  
MULTILATÉRAL ET RELATIONS  
ENTRE L'ONUDI ET LE PAYS  
HÔTE**

*La Conférence générale,*

*Rappelant* l'Accord du 29 novembre 1995 entre l'ONUDI et la République d'Autriche concernant le Siège de l'ONUDI,

*Se félicitant* de la coopération apportée par le Gouvernement du pays hôte dans l'examen des questions qui préoccupent les missions permanentes auprès des organisations internationales sises à Vienne,

1. *Prend note* du Comité diplomatique multilatéral pour les relations entre les organisations internationales à Vienne et le pays hôte, établi le 24 mai 1991;

2. *Convient* que ce Comité servira de mécanisme pour promouvoir de bonnes relations entre le pays hôte et les missions permanentes;

3. *Convient également* que ce Comité, grâce à un dialogue et à une coopération soutenus, veillera à examiner les préoccupations des missions permanentes à bref délai et de manière constructive;

4. *Décide* de redynamiser le Comité au sein de l'ONUDI, afin qu'il s'acquitte de sa mission dans le cadre des articles X et XI de l'Accord entre l'ONUDI et la République d'Autriche concernant le Siège de l'ONUDI;

5. *Prie* le Président du Comité de rendre compte de ses activités, pour autant qu'elles concernent l'ONUDI, au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale au cours de leurs sessions.

*8<sup>e</sup> séance plénière*

*2 décembre 2011*

## Annexe

## Documents présentés à la Conférence générale à sa quatorzième session ordinaire

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC.14/1/Rev.1	3	Ordre du jour provisoire
GC.14/1/Add.1	3	Ordre du jour provisoire annoté
GC.14/2	8	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa trente-septième session (10-12 mai 2010)
GC.14/3	8	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa trente-huitième session (24-26 novembre 2010)
GC.14/4	8	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa trente-neuvième session (22-24 juin 2011)
GC.14/5	10 e)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
GC.14/5/Add.1	10 e)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Additif. Rapport du Directeur général
GC.14/5/Add.2	10 e)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Additif. Rapport du Directeur général
GC.14/6	11	Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Note du Secrétariat
GC.14/6/Corr.1	11	Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Rectificatif Note du Secrétariat
GC.14/7	10 b)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
GC.14/8	12	Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie. Rapport du Directeur général
GC.14/9	12	Activités de l'ONUDI en rapport avec l'environnement. Rapport du Directeur général
GC.14/10	9	Forum sur les questions liées au développement industriel. Document thématique établi par le Secrétariat
GC.14/11	19	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres. Note du Directeur général

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC.14/12	17	Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés. Rapport du Directeur général
GC.14/13	18	Accord de Siège entre l'ONUDI et la République d'Autriche: modification du plan du lieu et des locaux du Siège de l'ONUDI. Note du Secrétariat
GC.14/14	15	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Premier rapport d'activité des Coprésidents (M <sup>me</sup> A. T. Dengo Benavides (Costa Rica) et M. A. Groff (Suisse))
GC.14/14/Corr.1	15	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Premier rapport d'activité des Coprésidents (M <sup>me</sup> A. T. Dengo Benavides (Costa Rica) et M. A. Groff (Suisse)). Rectificatif
GC.14/15	13	Activités de l'ONUDI relatives à l'agro-industrie, au commerce et à la création d'emplois. Rapport du Directeur général
GC.14/16*	4	Liste des États inscrits à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
GC.14/16/Rev.1	4	Liste des États inscrits à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat
GC.14/17	10 a)	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2012-2013. Note du Secrétariat
GC.14/18	10 b)	Soldes inutilisés des crédits ouverts. Rapport du Directeur général
GC.14/18/Add.1	10 b)	Appui institutionnel de l'ONUDI à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU sur l'énergie durable pour tous. Note du Secrétariat. Additif
GC.14/19	10 b)	Demande faite par le Brésil pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement. Note du Directeur général
GC.14/20	10 b)	Costa Rica: plan de paiement proposé. Note du Directeur général
GC.14/21	-	Rapport de la Grande Commission. Présenté par le Président de la Grande Commission M. Santiago Martínez-Caro (Espagne)
		*****
GC.14/L.1	5	Pouvoirs des représentants à la Conférence. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
GC.14/L.2	10 b)	Projets de décision présentés au nom de la Grande Commission par son Président

<b>Cote</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Titre</b>
GC.14/L.2/Add.1	10 a), 10 b), 10 c), 10 d), 10 e), 11, 12, 14, 16, 17, 20	Projets de décision et de résolution présentés au nom de la Grande Commission par son Président. Additif
GC.14/L.2/Add.2	10 b), 13	Projets de décision et de résolution présentés au nom de la Grande Commission par son Président. Additif
GC.14/L.2/Add.3	18	Projet de résolution présenté au nom de la Grande Commission par son Président. Additif
		*****
GC.14/CRP.1	10 b)	Status of assessed contributions and unencumbered balances of appropriations. Note by the Secretariat
GC.14/CRP.2	4	Rapport sur les conclusions des consultations informelles des missions permanentes tenues à Vienne pour préparer la Conférence générale. Présenté par S. E. M. CHO Hyun (République de Corée), Président du Conseil du développement industriel
GC.14/CRP.2/Add.1	4	Rapport sur les conclusions des consultations informelles des missions permanentes tenues à Vienne pour préparer la Conférence générale. Additif
GC.14/CRP.3	10 e)	Candidatures for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat
GC.14/CRP.4	12	Senior government officials meeting on green industry, Tokyo, 15 November 2011. Submitted by the Secretariat
GC.14/CRP.5	14	Programme for Change and Organizational Renewal. Note by the Secretariat
GC.14/CRP.6	9	The new industrial revolution: making it sustainable
		*****
GC.14/INF.1	-	Renseignements préliminaires à l'intention des participants
GC.14/INF.1/Add.1	-	Renseignements préliminaires à l'intention des participants. Additif
GC.14/INF.2	-	Provisional list of participants
GC.14/INF.2/Rev.1	-	List of participants
GC.14/INF.3	3	List of documents
GC.14/INF.4	-	Décisions et résolutions de la Conférence générale
		*****

---

---

<b>Cote</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Titre</b>
IDB.37/2	7	<i>Rapport annuel de l'ONUDI 2009</i> (y compris le rapport sur l'exécution du programme)
IDB.39/2	7	<i>Rapport annuel de l'ONUDI 2010</i> (y compris le rapport sur l'exécution du programme)
IDB.39/8*	11	Cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013. Rapport du Directeur général
IDB.39/8/Add.1	11	Cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013. Rapport du Directeur général. Additif
IDB.39/8/Add.2*	11	Cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013. Rapport du Directeur général. Additif
IDB.39/13/Rev.1	14	Programme et budgets, 2012-2013. Propositions révisées du Directeur général
IDB.39/17	16	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général

---